

Fiche d'inscription et contrat de formation

A compléter et à renvoyer accompagnée

de votre règlement à

Sandrine Chatenet

22 D avenue du Gers, apt 2

31270 Frouzins

Formation toucher Perceptif

Date du stage :

Lieu de formation :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Ecrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Tarif de la formation toucher Perceptif : **425 €**

Joindre à ce document :

1) le règlement de l'acompte : 100 € à l'ordre de **Sandrine Chatenet** qui sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) ainsi que le reste du règlement en 1, 2 chèques qui pourront être encaissés au maximum dans les 2 mois après le démarrage de la formation à l'ordre de : **Sandrine Chatenet** - *(Ne pas mettre de date précise, indiquez uniquement le mois souhaité)

Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le reste règlement sera réalisé dans son intégralité au plus tard le premier jour de formation. L'acompte sera quand même demandé par avance pour valider l'inscription.

3) le contrat de formation (ci-après), rempli et signé.

Date : Signature:

Sandrine Chatenet
22 D avenue du Gers, apt 2 - 31270 Frouzins
06 08 30 81 15
sandrinechatenet9@gmail.com
www.sandrinechatenet.com
Siret : 48246301500081

CONTRAT DE FORMATION

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de formation entre Sandrine Chatenet, et Mme ou Mr.....
(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée de la formation

Toucher Perceptif

Durée de la formation 3 jours soit 21 heures.

Article 2: Niveau de connaissance préalable

Elle s'adresse à toutes personnes ou thérapeutes qui utilisent ou souhaite utiliser le toucher dans leur approche d'accompagnement .

Article 3 : Objectif des formations

Cette formation vous permettra développer un toucher sensitif intuitif comme outil de connexion perceptive et d'accompagnement.

Article 4 : Contenu des formations

Un mélange de transmission théorique et de beaucoup d'exercices pratique, mais il s'agit aussi de formations qui intègre une partie de développement personnel.

Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

A l'issue de la formation un support écrit sera donné aux élèves ainsi que leur certificat.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Mme Sandrine Chatenet par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L6353-5 du Code du travail).

Au delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation. Dans le cas ou le stagiaire s'inscrit moins de 10 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis en cas d'annulation.

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde se fait en une à deux fois maximum (étalé sur 2 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation).

Article 7 : Engagement des formateurs et Annulation

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme. Sandrine Chatenet se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées seront intégralement remboursés ou, au choix, reportées sur une prochaine session. Sandrine Chatenet ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé, du/des modules non effectués. Néanmoins tout module entamé est dû (ou reporté sur une autre session). Le remboursement ne pourra être demandé au délai d'un délai de 6 mois à partir de la date début de la formation non effectuée.

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait à
le

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)
Lu et approuvé,

pour la formatrice :
Sandrine Chatenet

Sandrine Chatenet
22 D avenue du Gers, apt 2 - 31270 Frouzins
06 08 30 81 15

sandrinechatenet9@gmail.com
www.sandrinechatenet.com

Siret : 48246301500081